



Exemplaire adhérent AMAP

Contrat pain

Boulangier : Pierre Brouck

Du 15 mars au 26 juillet 2023



Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
Siège social : 16 rue Papu – 35000 RENNES
site internet : www.i-amap-y.fr courriel : i-amap-y@hotmail.fr

Je soussigné(e), membre adhérent de l'Amap « l'AMAP'Y », à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement aux PAINS pour la durée et le montant total indiqué ci-dessous. Cet abonnement me donnera droit à du pain au levain naturel produit à Chanteloup, à base d'ingrédients issus de l'agriculture biologique, et cuits dans un four à bois. Les farines sont produites directement dans la ferme du paysan-boulangier.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Coordonnées de l'adhérent :

Prénom – Nom :

Tél :

Mail :

Distributions :

Les distributions ont lieu **tous les MERCREDI entre 18 h et 19 h, sous le préau de l'ancienne école rue Papu-16 rue Papu** (attention, l'accès est piétonnier). Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, ou à d'autres adhérents présents, sauf consignes contraires de l'adhérent.

Abonnement du mercredi 15 mars au mercredi 26 juillet 2023, ce qui représente 20 distributions

Choix de la quantité

Entourer la case de votre choix (sauf cases grisées) et calculez le total :

	1 kg	500 g	Montant par semaine
Froment semi-complet	5 €	2,90€	
Froment semi-complet moulu	5 €	2,90€	
Froment Fantaisies*	6,20€	3,40€	
Campagne (froment + seigle 20 %)	5,50€	3,20€	
Pain allemand**		3.80€	
		Nombre de semaines	X semaines
		TOTAL	=

*graines, sésames, raisin-noisette, noix (change chaque semaine)

**méteil froment et seigle, avec mélange graines et flocons d'avoines, sous réserve d'un nombre suffisant de demandes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué. Il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e) :

Signature du producteur :

Pierre Brouck

Le Pont 35150 Chanteloup

06 72 70 57 99 - 02 23 62 32 93

p.brouck@laposte.net

Libeller le chèque à l'ordre de Pierre Brouck

Exemplaire pour le producteur



Contrat pain Boulangier : Pierre Brouck

Du 15 mars au 26 juillet 2023



Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
Siège social : 16 rue Papu – 35000 RENNES
site internet : www.i-amap-y.fr courriel : i-amap-y@hotmail.fr

Je soussigné(e), membre adhérent de l'Amap « l'AMAP'Y », à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement aux PAINS pour la durée et le montant total indiqué ci-dessous. Cet abonnement me donnera droit à du pain au levain naturel produit à Chanteloup, à base d'ingrédients issus de l'agriculture biologique, et cuits dans un four à bois. Les farines sont produites directement dans la ferme du paysan-boulangier.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Coordonnées de l'adhérent :

Prénom – Nom :

Tél :

Mail :

Distributions :

Les distributions ont lieu **tous les MERCREDI entre 18 h et 19 h, sous le préau de l'ancienne école rue Papu-16 rue Papu** (attention, l'accès est piétonnier). Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, ou à d'autres adhérents présents, sauf consignes contraires de l'adhérent.

Abonnement du mercredi 15 mars au mercredi 26 juillet 2023, ce qui représente 20 distributions

Choix de la quantité

Entourer la case de votre choix (sauf cases grisées) et calculez le total :

	1 kg	500 g	Montant par semaine
Froment semi-complet	5 €	2,90€	
Froment semi-complet moulu	5 €	2,90€	
Froment Fantaisies*	6,20€	3,40€	
Campagne (froment + seigle 20 %)	5,50€	3,20€	
Pain allemand**		3.80€	
		Nombre de semaines	X semaines
		TOTAL	=

*graines, sésames, raisin-noisette, noix (change chaque semaine)

**méteil froment et seigle, avec mélange graines et flocons d'avoines, sous réserve d'un nombre suffisant de demandes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué. Il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e) :

Signature du producteur :

Pierre Brouck

Le Pont 35150 Chanteloup

06 72 70 57 99 - 02 23 62 32 93

p.brouck@laposte.net

Libeller le chèque à l'ordre de Pierre Brouck